



INTERFACE

Journal de la
Fédération Patronale
et Économique

N°63 - Septembre 2022

SALLES DE CONFÉRENCE À LOUER



FPE - CIGA
Fédération Patronale
et Économique

Début 2021, et après de longs mois de travaux, de nouveaux locaux ont été inaugurés au rez-de-chaussée de l'immeuble de la FPE-CIGA. Anciennement loué par la Poste pour ses guichets, cet espace a été réaménagé en bureaux et salles de conférences. Depuis cet été, ces dernières sont disponibles à la location pour les externes.

Salle « Moléson » A et B

La salle « Moléson » a la particularité de pouvoir être divisée en deux grâce à une paroi amovible. Selon les besoins, il est ainsi possible de louer une seule moitié de la salle (A ou B), chacune permettant d'accueillir huit places assises. La salle A comprend également du matériel pour une visio-conférence, ce qui

n'est pas disponible dans la salle B. Pour des plus grands groupes, la paroi amovible peut être ouverte, permettant d'accueillir entre 16 et 18 places assises.

P.P.

CH - 1630 Bulle

LA POSTE 



EDITO

Une révision de l'AVS urgente et essentielle

Le 25 septembre, la population est appelée aux urnes afin de se prononcer sur deux objets cruciaux concernant l'AVS : le projet AVS 21 et le financement additionnel via le relèvement de la TVA. Bien que différents, les deux objets sont étroitement liés, l'un ne pouvant être accepté si l'autre ne l'est pas.

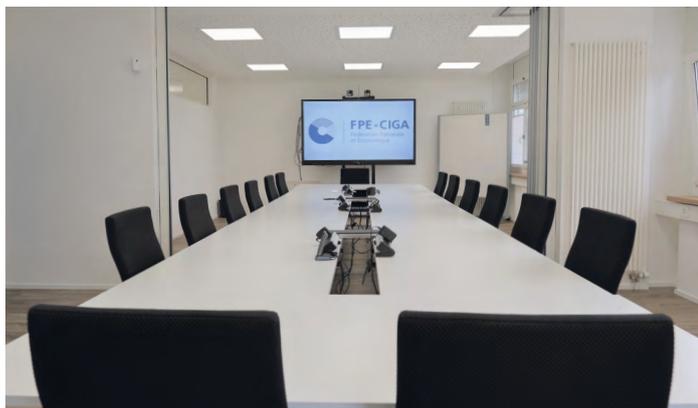
Le projet AVS 21 vise à stabiliser ses finances jusqu'à l'horizon 2030, avec l'harmonisation de l'âge de la retraite par étapes accompagnée de mesures compensatoires. L'un des grands points forts du projet est la flexibilisation du passage de la vie active à la retraite, avec la possibilité d'anticiper ou d'ajourner le versement de la rente dès 63 ans et jusqu'à 70 ans. L'allongement de l'espérance de vie ainsi que le rapport défavorable entre le nombre d'actifs qui financent les rentes et de retraités qui en bénéficient pèsent fortement sur les finances de l'AVS.

Le principal argument des opposants au projet AVS 21 est de dire que cette révision se fait sur le dos des femmes, en augmentant l'âge de la retraite à 65 ans. Mais il ne faut pas oublier que des mesures compensatoires sont prévues dans le projet pour les femmes nées entre 1961 et 1969. Au final, sur les 7 milliards générés par l'augmentation de la retraite d'ici à 2030, c'est environ un tiers qui sera investi dans ces compensations. Aucun projet de révision précédent ne prévoyait autant de mesures en faveur des femmes de la génération transitoire.

Il est difficile de proposer une révision de l'AVS qui satisfasse tout le monde, c'est l'expression d'un consensus. Les précédentes votations populaires nous l'ont bien prouvé, avec un rejet en 2004 et un autre en 2017. Une réforme structurelle devra d'ailleurs être mise sur pied même si AVS 21 passe la rampe. Cette révision n'en reste pas moins urgente, la dernière importante datant de 1997. Sans ce projet, l'OFAS estime que le déficit de répartition de l'AVS atteindra 4,7 milliards en 2032. C'est une question de responsabilité aussi vis-à-vis de celles et ceux qui financent les rentes dans la perspective de pouvoir en bénéficier le moment venu.

Il est donc essentiel d'aller glisser deux OUI dans les urnes le 25 septembre prochain et préserver ainsi notre premier pilier, un système envié à l'étranger.

Nadine Gobet
Directrice de la FPE-CIGA



salle « Moléson » A et B

Salle « La Berra »

La deuxième salle de conférence disponible à la location est la salle « La Berra ». Elle peut accueillir jusqu'à 10 personnes assises et est équipée de matériel permettant de réaliser des visio-conférences.



Toutes les informations, y compris les tarifs et le règlement, sont disponibles sur notre site internet fpe-ciga.ch/location-de-salles. Vous y trouverez également le formulaire de réservation, les coordonnées de la personne de contact, ainsi que des galeries photos des deux salles. Enfin, le QR-code ci-dessous vous renverra vers une courte vidéo d'illustration de la salle « Moléson ».



VOTATIONS FÉDÉRALES DU 25 SEPTEMBRE

Modification de la loi fédérale sur l'AVS (AVS 21)

L'AVS a été créée en 1948. Depuis, elle a connu 10 révisions, dont la dernière importante date de 1997. L'allongement de l'espérance de vie et le rapport défavorable entre actifs et retraités représentent des défis importants pour l'AVS, pesant sur les finances de l'assurance. Afin de les stabiliser et garantir les rentes jusqu'à l'horizon 2030, le gouvernement a présenté le projet AVS 21, soutenu par une majorité parlementaire en décembre 2021. Un référendum lancé par l'alliance « Pas touche à nos rentes » a abouti en avril dernier, raison pour laquelle le projet est soumis en votation populaire.

Cette modification de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants prévoit notamment une harmonisation de l'âge de référence de la retraite à 65 ans, pour les hommes comme pour les femmes. Pour ces dernières, un relèvement progressif est prévu (3 mois par an pendant 4 ans), ainsi que plusieurs mesures compensatoires destinées à une génération transitoire (femmes nées entre 1961 et 1969). Le projet inclut également une flexibilisation de la retraite entre 63 ans et 70 ans, avec des mesures incitatives pour celles et ceux qui souhaitent poursuivre leur activité lucrative après 65 ans. À noter encore que cet objet est étroitement lié à l'arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA, le rejet d'un projet faisant automatiquement échouer l'autre.

Position de la FPE

La FPE recommande d'**accepter** cette modification de loi.

Arguments:

- Bien que la RFFA votée en 2019 ait réduit le déséquilibre temporairement, une révision plus importante devient urgente afin d'assurer l'équilibre financier de l'AVS et de maintenir le niveau des prestations.
- L'évolution de l'espérance de vie et le nombre toujours plus croissant de retraités rendent l'adaptation de l'AVS inévitable et urgente.
- Des mesures de compensation adéquates sont prévues pour les femmes de la génération transitoire, avec un tiers des 7 milliards générés par l'augmentation de la retraite d'ici 2030 investis dans ces mesures de soutien.

Arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA

Parallèlement et conjointement à AVS 21, la population devra se prononcer sur l'arrêté fédéral relatif au relèvement de la TVA, qui est soumis au référendum obligatoire et qui nécessite une double majorité (peuple et cantons) pour être accepté. Il prévoit une hausse du taux ordinaire de la TVA de 0,4 point de pourcentage (passage de 7,7% à 8,1%) et de 0,1 point pour le taux réduit et le taux spécial. Cette mesure rapporterait 1,4 milliard par an à l'AVS.

Position de la FPE

La FPE recommande d'**accepter** cet arrêté fédéral.

Arguments:

- Cet objet étant lié à AVS 21, il est obligatoire qu'il soit accepté pour qu'AVS 21 puisse entrer en vigueur. L'échec de l'un des deux objets signifierait automatiquement l'échec de l'autre.
- Cet arrêté permettra d'apporter des revenus essentiels dans les finances de l'AVS tout en évitant d'augmenter les cotisations. Les coûts liés à l'augmentation de la TVA seront faibles et répartis sur l'entier de la population, dans l'esprit de répartition propre à l'AVS.

Modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé

L'impôt anticipé est perçu à la source par la Confédération sur certains rendements de capitaux mobiliers, sur les gains en espèces de loteries suisses ou encore sur certaines prestations d'assurances. Cet impôt anticipé pose d'importants inconvénients pour le marché des capitaux tiers en Suisse. La modification prévoit notamment l'abolition de l'impôt anticipé sur les intérêts obligataires ainsi que l'abolition du droit de timbre de négociation sur les obligations suisses. Rien ne changera par contre en ce qui concerne les carnets d'épargne et les dividendes, qui représentent l'essentiel des revenus pour la Confédération.

Position de la FPE

La FPE recommande d'**accepter** cette modification de loi.

Arguments:

- La situation actuelle pousse les entreprises à se procurer de l'argent à l'étranger plutôt qu'en Suisse, ce qui désavantage la place économique de notre pays. La réforme est destinée à récupérer en Suisse une partie de ces activités et recettes fiscales.
- La réforme permettrait aux PME de bénéficier de possibilités de financement supplémentaires et plus avantageuses en Suisse.

Initiative populaire « Non à l'élevage intensif en Suisse »

L'initiative demande que l'élevage intensif d'animaux soit interdit et que la notion de dignité animale soit inscrite dans la Constitution. Des mesures devront être prises par la Confédération pour que l'hébergement des animaux, les soins apportés et l'importation d'animaux et de produits d'origine animale tiennent compte de cet article. Ces exigences devront être au moins équivalentes à celles du cahier des charges 2018 de Bio Suisse.

Position de la FPE

La FPE recommande de **refuser** cette initiative populaire.

Arguments:

- La protection du bien-être animal est déjà prévue dans la législation actuelle, qui est déjà l'une des plus strictes en matière de protection des animaux de rente.
- Des aides sont déjà versées aux exploitations qui offrent des systèmes de stabulation respectueux du bien-être animal et les sorties en plein air sont déjà en vigueur.





La société Béton Frais Gruyère SA (BFG) a inauguré au mois de mai dernier sa nouvelle centrale à béton. Rattachée aux entreprises Grisoni-Zaugg SA, Holcim (Suisse) SA et JPF Holding SA, elle exploite une station de préparation de béton à Bulle depuis 1999. Avec les nouvelles installations, la société gruérienne répond aux recommandations de la Confédération en matière de durabilité. Le président du Conseil d'administration, Monsieur Louis Risse, nous en dit plus.

Béton Frais Gruyère SA (BFG) a été fondée en 1999 par trois entreprises propriétaires : Grisoni-Zaugg SA, Holcim (Suisse) SA et JPF Holding SA, qui ont décidé d'unir leurs compétences et ressources afin de faire face à la forte augmentation de la demande en matériaux de construction en Gruyère. L'objectif de BFG a ainsi été d'approvisionner le marché local du district en béton de haute qualité, produit de manière durable et conformément à la norme, grâce à un approvisionnement local et régional en matières premières : « Cet investissement permettait de répondre à la forte activité de construction des 20 dernières années en Gruyère grâce à des matériaux produits localement, en préservant ainsi autant que possible l'environnement et l'infrastructure de transport. »

Les infrastructures de 1999 vieillissantes et la volonté des trois sociétés propriétaires d'intégrer des matériaux recyclés à la production ont abouti à la construction de nouvelles installations. Lancés le 15 août 2020, les travaux se sont terminés le 15 octobre 2021, avec l'entier de la construction qui s'est déroulée durant la période COVID : « Malgré cela, les travaux se sont déroulés tels que prévus, sans surprise particulière. » La production de béton dans la nouvelle centrale a débuté deux mois avant la fin des travaux, dès le 20 août 2021, et fonctionne à entière satisfaction.

La nouvelle centrale à béton répond aux recommandations de la Confédération en matière de durabilité. Connectée au réseau de chauffage à distance, elle contribue à limiter ses émissions de CO². Les eaux de surface ainsi que les eaux de lavage issues du cycle de production sont entièrement réinjectées dans le processus de fabrication. L'utilisation d'eau supplémentaire est ainsi minimisée. La centrale a également été conçue et équipée afin de permettre la production de béton à partir de granulats recyclés, qui remplacent ainsi environ 15% des graviers nobles : « Il est important de travailler avec des matériaux recyclés afin de préserver les ressources naturelles et économiser l'espace déjà rare en décharge. » La demande de ce type de béton augmente d'ailleurs toujours plus et de nombreux partenaires et clients de BFG ont pris des engagements environnementaux.

Le respect des circuits courts est un autre élément essentiel pour la société gruérienne : « BFG s'approvisionne localement, exclusivement sur des chantiers de démolition des entreprises Grisoni-Zaugg SA et JPF Holding SA en revalorisant les matériaux de construction sélectionnés. Le ciment – liant hydraulique essentiel à la constitution du béton – est quant à lui acheminé depuis la cimenterie de Holcim (Suisse) SA à Eclépens (VD). » Les différentes préparations sont ensuite utilisées sur des chantiers de construction régionaux, principalement situés dans le canton de Fribourg et le Pays-d'Enhaut.

Ces dernières décennies, une attention toute particulière a été portée à l'empreinte environnementale du béton, qui est le matériau le plus consommé au monde après l'eau. En Suisse, les émissions de gaz à effet de serre de cette industrie ont pu être diminuées de 40% depuis 1990. De plus en plus de déchets valorisés sont utilisés, et ce à chaque niveau de la chaîne de valeur du béton : « Cela permet d'économiser de l'espace de décharge, des émissions, de l'énergie et de la consommation de ressources naturelles. » Un défi important à venir sera d'adapter les normes de la construction pour l'utilisation de bétons 100% recyclés. Il faudra également continuer à convaincre que le béton est écologique, tant que les matières premières sont locales et que la production se fait dans des stations modernes selon les règles de l'art.

Anaïs Bourbia



L'INTERVIEW DU PRÉSIDENT



**ForêtFribourg
WaldFreiburg**

Association des propriétaires forestiers
Verband der Waldeigentümer

*Philippe Alibert,
Président de ForêtFribourg*

Membre du comité de ForêtFribourg depuis 2017, Philippe Alibert en assume la présidence depuis le printemps passé, après avoir été élu pour succéder à Fritz Burkhalter lors de l'assemblée générale de l'association.

Interface: Quelles sont les missions de ForêtFribourg ?

Philippe Alibert: ForêtFribourg fait partie de l'organisation faîtière fédérale ForêtSuisse. Sa mission principale est de défendre les intérêts des propriétaires forestiers et cela se fait à plusieurs niveaux. Nous défendons par exemple le prix du bois sur le marché, en faisant des rencontres avec les scieurs qui sont nos principaux acheteurs, ainsi que par le biais de représentations étatiques ou encore par des négociations sur le prix du bois énergie. Nous veillons également aux bonnes conditions de travail du personnel forestier, en travaillant sur les CCT et en soutenant les apprentissages. Enfin, la communication est également une mission importante, en informant sur tous les aspects de la gestion forestière. Notre campagne « Robin des Bois » en est un bon exemple.

Qu'est-ce qui vous a motivé à vous impliquer au sein du comité, puis en tant que président ?

En tant que conseiller communal d'Attalens, je représente une commune qui possède une assez grande forêt et cela m'intéressait de voir ce qui se passait au niveau cantonal. Je suis garde-forestier de formation et j'ai toujours eu un fort intérêt pour la forêt, ce qui m'a motivé à m'engager pour la défendre autrement. Notre association a un mouvement d'action assez fort au niveau cantonal, ce que je trouve très intéressant.

Quels sont les défis que la branche rencontre actuellement ?

Le monde forestier est d'habitude plutôt linéaire mais il se fait secouer actuellement en raison des changements mondiaux, auxquels il faut s'adapter. Nous nous sommes toujours battus pour rentabiliser nos travaux et aujourd'hui le bois suisse devient toujours plus concurrentiel et attractif. D'autant plus avec la situation en Ukraine et en Russie qui renforce l'attrait pour le bois énergie. Cela soulève donc d'importantes questions pour l'avenir, du point de vue économique et sanitaire. Face au réchauffement climatique, nous devons privilégier des essences qui sauront s'adapter, tout en pensant qu'il faut continuer à fournir des produits en bois de qualité. Enfin, la sécurisation des forêts face au dépérissement de certaines essences d'arbres est cruciale.

Quels dossiers seront importants pour ForêtFribourg durant votre mandat ?

Certains projets sont à bout touchant et le gros du travail a déjà été fait, comme la prochaine CCT par exemple, ou encore la campagne « Robin des Bois » qu'il faudra continuer à développer. Le bois énergie prendra aussi toujours plus de place et c'est un dossier qui reviendra souvent sur la table. Enfin, l'augmentation de la demande de bois local nous poussera à aller le chercher auprès de nouvelles sources. Pour l'instant, le bois provient surtout de forêts publiques. À l'avenir, nous devons de plus en plus



convaincre les petits propriétaires privés d'exploiter plus fortement leurs forêts. Cela leur permettra aussi de bénéficier de notre appui dans leur gestion forestière face aux défis actuels et futurs.

Qu'est-ce que la FPE apporte à votre association ?

La FPE nous fournit un encadrement professionnel, avec du personnel de qualité qui nous apporte un grand soutien, notamment pour la gestion administrative et financière de l'association. Nous avons également accès à des locaux centralisés mis à disposition pour nos séances. Enfin, le fait que la FPE gère d'autres associations assez similaires à la nôtre nous permet d'avoir des comparatifs pour prendre certaines décisions, en voyant les différentes manières de faire.

Anaïs Bourbia



Le bois suisse devient toujours plus concurrentiel et attractif.



L'ASSOCIATION REF-FLEX, UN ACTEUR-CLÉ DE LA RELÈVE PROFESSIONNELLE

Depuis plusieurs années, la FPE fait partie du comité directeur et s'engage pour les missions de l'association ref-flex, créée à Fribourg en 2007. Il s'agit d'un réseau d'entreprises formatrices qui gère les relations avec tous les acteurs de la formation professionnelle: les autorités et institutions, ainsi que les apprenti-e-s et leurs représentants légaux.

Les buts principaux de ref-flex sont de:

- Contribuer à la promotion de la relève professionnelle;
- Participer à la formation et à l'apport de professionnels qualifiés sur le marché;
- Favoriser la coopération entre les entreprises dans la formation des apprenti-e-s, principalement dans les PME;
- Encadrer et accompagner les entreprises et les personnes en formation.

Les entreprises formatrices membres du réseau planifient un plan de formation avec ref-flex et elles s'engagent à mettre à disposition des places d'apprentissage pour la formation des apprenti-e-s conformément au mandat. De son côté, ref-flex conclut le contrat d'apprentissage et met sur pied un plan de formation adapté aux capacités individuelles de chaque apprenti-e et aux activités de l'entreprise formatrice.

Le réseau d'entreprises formatrices ref-flex s'adresse particulièrement aux entreprises désireuses de former mais qui ne couvrent pas l'entier



des exigences d'un programme d'apprentissage ou qui ne disposent pas d'assez de ressources pour s'engager pleinement dans la formation professionnelle. L'association propose aussi des solutions aux PME et aux grandes entreprises qui souhaitent améliorer les compétences spécifiques de leurs apprenti-e-s dans des domaines particuliers.

L'association propose une solution flexible qui partage la responsabilité de la formation par la mise en commun des ressources, tout en prenant en charge toutes les démarches administratives liées à la formation professionnelle.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à aller consulter le site de l'association: ref-flex.ch.

Formations

Le programme de formations 2022 / 2023 est dès à présent disponible sur notre site internet. Vous y retrouverez la liste complète des cours, comprenant les dates et les descriptifs, ainsi que la possibilité de vous inscrire directement en ligne. Près de 30 cours vous attendent dès à présent et jusqu'à l'été 2023, dans des domaines variés tels que les RH, le management, la communication, le marketing, la vente, l'administration ou encore le droit.



Découvrez le programme et inscrivez-vous sur fpe-ciga.ch/formation ou en scannant le QR-Code ci-dessus.

Événements

7 SEPTEMBRE
CONFÉRENCE
AVS 21

28 SEPTEMBRE
AG FPE

9 NOVEMBRE
CONFÉRENCE
VENDANGES FISCALES

Plus d'informations et inscriptions sur notre site fpe-ciga.ch/evenements

IMPRESSUM

Edition
FPE-CIGA, Bulle

Rédaction
Anaïs Bourbia

Graphisme
agence DEP/ART, Riaz

Impression
Media f Imprimerie SA



FPE - CIGA
Fédération Patronale
et Économique